PROCÈS-VERBAL

UNIVERSITÉ DE MONCTON CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA RECHERCHE

Le 9 novembre 2018, 13 h 30 Local 136 A&B, Pavillon Léopold-Taillon

Présences:

Donatien Avelé (Administration) Roger Boudreau (Ingénierie)

Caitlin Furlong (Représentante étudiante)

Jamel Ghouili (Ingénierie)

Jean Labelle (Sciences de l'éducation)

Simon Lamarre (Sciences) Francis LeBlanc (Président)

Michel Léger (Sciences de l'éducation)

Julie Philibert (Représentante étudiante)

Gilles Robichaud (Sciences)

Marie-Hélène Thibault (Shippagan) François Vigneau (Vice-doyen)

Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Absences:

Sonia Blaney (Sc. des aliments, nutrition et études familiales)

Lacina Coulibaly (Edmundston) Anik Dubé (Science infirmière)

Richard Gibson (Arts et sc. sociales : beauxarts)

Nicholas Léger-Riopel (Droit) Mario Paris (Travail social)

Christine Paulin (Arts et sc. sociales : sciences sociales)

François Renaud (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)

Annie Roy-Charland (Psychologie)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 36.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modifications apportées à l'ordre du jour :

- Ajout du point 10 « Locaux pour soutenance de thèse de maîtrise et de doctorat ».
- Ajustement de la numérotation des points subséquents.

R-01-CFESR-181109: Michel Léger, appuyé par Roger Boudreau, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2018

R-02-CFESR-181109: Roger Boudreau, appuyé par Jean Labelle, propose que le procèsverbal de la réunion du 28 septembre 2018 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Point 6a, résolution R-04-CFESR-180928 : remplacer « ... que la Politique sur les éditeurs malhonnêtes soit mise à jour » par « ... que la Politique sur les éditeurs malhonnêtes mise à jour soit adoptée ».
- Point 7b : remplacer « On demande de circuler aux membres du Conseil... » par « On demande de faire circuler aux membres du Conseil... » dans la dernière phrase.

ADOPTÉE 1 abstention

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

[5.] Nomination de professeur émérite en études de l'environnement

Le dossier de candidature d'Omer Chouinard a été évalué par le Comité de sélection des grades honorifiques et a été approuvé au Sénat académique du 2 novembre dernier.

[6.A.] Mise à jour de la politique sur les éditeurs malhonnêtes

La politique mise à jour est disponible sur le site Web de la FESR.

[7.B.] Conflits d'intérêts et formation du jury de thèse

Deux documents (*Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche* et le formulaire de déclaration d'un potentiel de conflit d'intérêt de la Faculté d'ingénierie) ont été envoyés aux membres du Conseil. La question des conflits d'intérêts dans la formation du jury de thèse sera traitée à la prochaine réunion du Conseil.

[9.A.] Prix Vo-Van

Le concours a été lancé et s'adresse cette année aux étudiantes et étudiants à la maîtrise. La période d'admissibilité des thèses est de deux ans, c'est-à-dire du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

[9.B.] Plan de cours

Ce point est à l'ordre du jour de la réunion (point 5).

[9.C.] Dépôt institutionnel de recherche

La FESR a envoyé une note de service pour consultation sur la Politique sur le dépôt institutionnel auprès de la communauté universitaire.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen présente quatre demandes de statut de professeur associé.

A. PROFESSEURS ASSOCIÉS

R-03-CFESR-181109: François Vigneau, appuyé par Gilles Robichaud, propose que le statut de professeur associé au Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines de monsieur Réal Allard soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-181109 : François Vigneau, appuyé par Simon Lamarre, propose que le statut de professeur associé au Département d'études françaises soit accordé à monsieur Denis Bourque pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-05-CFESR-181109: Selma Zaiane-Ghalia, appuyée par Gilles Robichaud, propose que le statut de professeure associée au Centre d'études du vieillissement de madame Odette Gould soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Conseil examine la demande de Michael Kemp, pharmacien clinique et chercheur clinique au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont. Monsieur Kemp ne détient pas le Ph. D. et son dossier de publication comporte un article arbitré durant les cinq dernières années. Les membres souhaitent connaître les raisons de cette demande de statut de professeur associé. Est-il nécessaire pour des fins de financement? Des codirections de thèse sont-elles envisagées? Les membres suggèrent de vérifier auprès du directeur du Département de chimie et biochimie afin de voir si le statut de chercheur associé serait plus approprié pour ce dossier.

5. PLAN DE COURS AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Le doyen présente un projet de proposition du règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs calqué sur le règlement du premier cycle.

Une discussion suit par rapport aux éléments exigés au règlement du premier cycle. Les membres suggèrent d'adapter le règlement en établissant la liste des éléments obligatoires pour les cycles supérieurs comme suit :

- la description du cours et les objectifs d'apprentissage généraux tels que publiés par l'Université;
- les modalités, la nature, les critères et la pondération des évaluations;
- les coordonnées et la disponibilité de consultation de la professeure ou du professeur;
- le lien vers les règlements universitaires des cycles supérieurs;
- les normes linguistiques de l'Université de Moncton ou les normes plus exigeantes, le cas échéant: et
- tout autre élément que la professeure ou le professeur juge pertinent.

Une discussion a lieu quant au dernier point des éléments obligatoires relativement à l'énumération d'exemples et les membres conviennent de ne pas donner d'exemples.

R-06-CFESR-181109 : Jamel Ghouili, appuyé par Simon Lamarre, propose que le règlement 26.20 sur le plan de cours aux cycles supérieurs soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La FESR soumettra le texte du règlement aux membres pour leurs commentaires avant de l'acheminer au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

6. ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT AYANT UN HANDICAP

Une demande d'harmonisation terminologique du règlement 23.13 a été transmise à la FESR par le Service d'appui à la réussite et du soutien à l'apprentissage. Il s'agit de reprendre dans le règlement des cycles supérieurs la terminologie adoptée dans la Politique relative aux étudiantes et étudiants ayant une incapacité et au règlement correspondant du premier cycle (règlement 4.12).

On mentionne que la terminologie utilisée dans les règlements universitaires n'est pas appropriée selon la *Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick*.

R-07-CFESR-181109 : François Vigneau, appuyé par Gilles Robichaud, propose que le règlement 23.13 sur l'étudiante ou l'étudiant ayant une incapacité soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-08-CFESR-181109 : Selma Zaiane-Ghalia, appuyée par Caitlin Furlong, propose que l'Université de Moncton évalue la pertinence de modifier sa terminologie pour qu'elle corresponde à celle de la *Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. THÈSE PAR PUBLICATIONS

A. DEUXIÈME CYCLE

Le vice-doyen présente une proposition de modification du règlement 31.1 sur la thèse par publications au deuxième cycle.

Une discussion a lieu relativement au nombre d'articles exigé, au statut de l'article exigé (soumis ou accepté) et au moment de la soumission ou de la publication de l'article (dépôt initial, soutenance de thèse ou dépôt final).

R-09-CFESR-181109 : Simon Lamarre, appuyé par Jean Labelle, propose que le règlement 31.1 sur la thèse par publications au deuxième cycle soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le vice-doyen attire l'attention des membres du Conseil sur le fait que le règlement tel qu'adopté n'exige plus l'autorisation du Comité des études supérieures pour la réalisation d'une thèse par publications.

La FESR fera circuler le règlement modifié aux membres pour leurs commentaires avant de l'acheminer au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

B. TROISIÈME CYCLE

On demande de modifier le projet de modification du règlement sur la thèse par publications au troisième cycle en fonction des modifications apportées à celui adopté au deuxième cycle et de le soumettre aux membres pour qu'ils consultent les présidences de CES. Ce point sera discuté à la prochaine réunion du Conseil.

8. EXIGENCES LINGUISTIQUES POUR LES PROFESSEURS ASSOCIÉS

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

9. RECOMMANDATION DE L'UNITÉ POUR LA NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA FESR

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

10. LOCAUX POUR SOUTENANCE DE THÈSE DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

11. INFORMATIONS

Faute de temps, ce point est reporté à la prochaine réunion.

12. AUTRES

La prochaine réunion du Conseil aura lieu en décembre. Un sondage sera envoyé aux membres pour la semaine du 10 au 14 décembre.

13. CLÔTURE

La réunion est levée à 16 h 35.

Préparé par Natalie C. Boudreau Secrétaire de la réunion